

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUARTIDI 24 Pluviôse.

(Era vulgaire)

Samedi 13 Février 1796.

Prise de possession de Varsovie par les troupes prussiennes. — Ordres sévères donnés par le roi de Prusse pour que le gouvernement et l'administration polonais soient mis sur le pied prussien. — Nomination du prince Repnin à la place de commandant général de la partie Polonoise échue à la Russie. — Inquiétudes de la Grande-Bretagne relatives aux dispositions des Espagnols.

A V I S.

Les Souscripteurs dont l'Abonnement expire à la fin de pluviôse sont invités à le renouveler.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

P O L O G N E.

Des frontières, le 20 janvier.

C'est le 9 de ce mois que les troupes prussiennes, au nombre de douze mille hommes, avec une nombreuse artillerie, ont pris possession de Varsovie.

Il paroît que ce nouveau souverain a donné des ordres sévères pour que le gouvernement & l'administration soient mis absolument sur le pied prussien, sans aucun des ménagemens que l'habitude ancienne de ses nouveaux sujets leur rendent chers. On destine toutes les dicasteres aux anciens sujets de la Prusse; on désarme tous les Polonais; enfin, tout semble indiquer que la cour de Berlin compte pour peu l'affection des peuples que les cours co-partageantes se sont appropriés. La partie de la Pologne, échue à la Prusse, s'appellera la Prusse Septen-

trionale; elle forme une étendue de 2684 lieues quarrées, & elle contient une population de 2 millions 646 mille ames.

Le prince Repnin est commandant général de la partie de Pologne échue à la Russie. On sait que l'impératrice a fait confisquer les biens de plusieurs seigneurs polonois qui avoient pris part à l'insurrection de Kosciusco: le comte Oginski, l'un des plus riches seigneurs de Pologne, qui s'étoit retiré à Vienne au commencement de l'insurrection, a vu ses immenses biens confisqués, parce que son neveu qu'il avoit laissé à la tête de ses affaires a fourni quelques mille paysans à l'armée insurgente de Lithuanie. L'impératrice a fait don au prince Repnin des terres du comte Oginski, qui par-là s'est vu dépouillé de toute sa fortune, qu'on évalue à plus d'un million de florins par an. Il a écrit à Vienne au prince Repnin, pour lui exposer le triste sort auquel il se trouveroit réduit si cette confiscation devoit subsister. Le prince lui a répondu de Grodno: « Il est vrai que l'impératrice m'a mis en possession de vos terres; mais vous en tirerez les revenus toute votre vie durant. Je me flatte que ma donatrice ne désapprouvera pas que j'en agisse ainsi envers un ancien ami ».

Les puissances co-partageantes se sont chargées d'acquitter les dettes du roi, montant à trois millions, & lui assurent sa vie durant un million & demi de florins par an; ce prince ne tardera pas à partir pour l'Italie.

A L L E M A G N E.

D'Armstadt, le 25 janvier.

M. Kari, ministre de l'électeur de Cologne à la diète de l'Empire, a reçu le 16 une estafette qui lui enjoint, de la part de S. A. E., 1^o. d'exiger l'explication claire & précise du commissaire impérial sur l'objet de la suspension d'armes;

2°. De déclarer que l'électeur se réjouissoit sincèrement, si cette suspension, considérée comme un achèvement à la paix, pouvoit faire cesser un fléau aussi destructeur que celui qui afflige l'Empire; mais que si l'on ne vouloit que gagner du tems, cette suspension deviendroit plus nuisible aux intérêts de l'Empire que les paix partielles traitées séparément;

3°. Qu'après l'examen des clauses de cette suspension, il ne paroissroit pas que cent mois romains fussent d'une nécessité urgente;

4°. Qu'au lieu de donner le consentement électoral au paiement de ces cent mois romains, le ministre ne devoit accéder qu'au nombre de dix à quinze tout au plus;

5°. Qu'enfin, M. de Kari avoit l'ordre de s'opposer à l'ouverture du protocole, jusqu'à ce qu'il eût reçu une réponse cathégorique & satisfaisante du commissaire impérial.

De Francfort, le 22 janvier.

La triple alliance qui s'est formée entre la Russie, l'Autriche & la Prusse, tient en grande activité les cabinets de ces trois cours. Leurs ministres respectifs ont de fréquentes & secrètes conférences, dont on croit que les vues ambitieuses de l'impératrice sont le principal objet. On s'attend tous les jours à voir une nouvelle guerre s'allumer entre elle & la Porte; & le grand-seigneur, qui a perdu par la dissolution de la Pologne un allié peu énergique, mais toujours embarrassant, pourroit bien avoir perdu encore un allié bien plus puissant par l'union de l'empereur avec la Russie. Les efforts de la Suede & du Danemarck sont de bien foibles contre-poids à cette redoutable coalition, fortifiée encore par l'appui que la Grande-Bretagne est forcée d'y donner pour acheter le secours ou la neutralité de ces puissances dans la guerre qu'elle s'obstine à soutenir contre la république française. On ne parle cependant plus de l'armée que l'impératrice devoit envoyer au secours des Autrichiens pour l'ouverture de la campagne prochaine. On devoit être plus accoutumé aux belles promesses dont cette habile autocratrice amuse ses amis, quand elle a besoin de distraire leur attention des entreprises sérieuses qu'elle médite.

On croit que la docilité que le roi de Prusse a montrée dans le partage très-inégal de la Pologne sera récompensée par des secours très-efficaces, pour essayer de remettre son beau-frère le prince d'Orange sur le trône stathoudérien des Provinces-Unies. Il paroît faire des dispositions militaires qui ne peuvent guere avoir d'autre objet. Il intrigue ouvertement en Hollande pour y recruter & encourager la faction orange: d'un autre côté, il affecte de se plaindre hautement des infractions faites par les Français à la ligne de démarcation & à quelques conditions du traité. S'il avoit à se plaindre à l'égard de la ligne de neutralité, ce seroit évidemment des Autrichiens qui l'ont peu respectée; mais on est porté à croire qu'il est très-uni à la cour de Vienne, & qu'il cherche des sujets de division avec la république française. Toutes ces conjectures de nos politiques s'expliqueront à l'ouverture de la campagne, dont les préparatifs se font partout avec une activité extraordinaire. Nous commençons à perdre l'espérance d'une pacification générale pour laquelle il y a eu cependant des ouvertures de faites récemment.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 20 janvier.

Les dernières nouvelles reçues d'Espagne sont on ne peut pas moins satisfaisantes. Il paroît que cette cour se laisse aller à des influences étrangères à la grande cause de la coalition, & qu'elle se veut mettre en mesure de se passer de la bienveillance protectrice de notre cabinet.

Cette cour n'ignore pas que notre ministre a vu de mauvais oeil la cession qu'elle a faite à la France de la partie de l'isle de Saint-Domingue dont elle étoit propriétaire; & cependant elle a fait l'accueil le plus distingué au commissaire français qui doit aller effectuer cette cession. On sait de plus qu'elle se dispose à faire partir une escadre qui renforcera le convoi prêt à partir de Cadix pour les Indes occidentales.

Il y a à craindre, dit un de nos papiers ministériels, que si l'Angleterre ne se hâte d'arrêter les progrès de l'influence que la cour de Madrid travaille à acquérir tant en Italie qu'en Amérique, elle ne réussisse bientôt à donner un exemple dangereux de désertion de la cause commune à d'autres états de l'Europe.

Il est vrai que ces liaisons, que notre cabinet vient de resserrer avec la Russie, l'Autriche, & quelque autre puissance de l'Allemagne, déjoueront bientôt les projets d'une contre-coalition dont on veut nous effrayer; mais il n'est pas moins vrai que ces projets doivent être soigneusement surveillés.

On vient d'être instruit que la destination de l'escadre partie de Rochefort sous le commandement de l'amiral Marigny, & qui est composée de sept vaisseaux de guerre, dont trois de 74 canons, est pour l'isle Maurice, dans les Indes-Orientales.

Quant à notre escadre pour les Isles du Vent, elle doit avoir à bord 13,000 hommes de troupes d'infanterie de débarquement, 2500 de cavalerie & 1000 riflemen hollandois, sans compter l'artillerie; mais tout fait craindre que ce grand renfort n'arrive trop tard à sa destination.

Les papiers de France disent que le parti royaliste, que nous cessons peu-à-peu de soutenir, est à la veille d'être accablé par la fermeté du gouvernement français actuel.

(Extrait des papiers anglais.)

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 17 pluviôse.

Il se fait encore quelques mouvemens dans l'armée de Sambre & Meuse, dont divers corps se déplacent pour prendre des quartiers d'hiver plus avant dans l'intérieur du pays, afin de soulager un peu les malheureux habitans des bords du Rhin, qui sont pour la plupart dénués de toutes choses.

La navigation du Rhin est toujours extrêmement gênée & limitée. Ce n'est pas sans raison que l'on prend toutes les précautions pour empêcher l'exportation des grains & d'autres subsistances à l'ennemi, puisque l'on veut encore d'arrêter plusieurs bateliers prêts à se rendre sur la rive droite avec des cargaisons de froment; ces bateliers ont été mis en prison & leurs grains confisqués au profit de la république.

Le quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse

attendu in-

deux corps

Plusieurs

cette ville

garnisons;

d'infanterie

passage du

conférence

Tilly & So

Le tribu

vert hier se

Il est de

faire de l'

pays wallon

les pièces,

au comman

l'instruction

L'auteur

en arrestat

La dilige

ritée le 10

gands, qu

ils n'ont r

rapport de

qui étoit à

marche, o

découvri

engagé, &

été tués &

Nous av

qui donnoit

la Péyrous

détruite pa

très-bonne

A

Il en cu

qu'a pu fa

les nouvel

l'infortuné

Persuadé

lecteurs de

je vous ad

renferme

Java en 17

de l'expéd

Les deux

pour la re

rouse sont

mois d'oct

possessions

D'Entrec

dition, et

s'est trou

la guerre

& l'Espère

faisoient p

DIRECTOIRE EXÉCUTIF

Message du 19 pluviôse, an 4^e.

CITOYENS LÉGISLATEURS,

La nécessité d'imprimer à la police un mouvement rapide dans les grandes communes a fait créer pour chacun des cantons de Paris, Bordeaux, Lyon & Marseille, un bureau central; mais, pour atteindre véritablement ce but désirable; il reste une entrave à lever. Vainement, en effet, à Paris, le bureau central établit la surveillance la plus exacte; vainement il parvient, par l'activité de ses soins, à découvrir les coupables que la loi réclame; au moment même où il ne reste plus qu'à les saisir, il se voit empêché par le défaut de pouvoirs pour décerner un mandat d'amener. Il est alors obligé de recourir à un juge-de-peace, qui souvent est à une demi-lieue de lui, ou même plus éloigné, & qui souvent encore ne se trouve pas chez lui, parce que son ministère l'a appelé ailleurs: pendant ce tems les prévenus s'évadent, les traces des délits s'effacent. C'est-là, sans doute, un mal auquel il importe de remédier; l'intérêt de la société, le vœu de la loi, qui toujours tend à s'assurer des coupables, tout semble se réunir pour demander que la faculté de décerner des mandats d'amener soit accordée au bureau central, établi dans chacun des cantons de Paris, Bordeaux, Lyon & Marseille, à la charge de renvoyer les prévenus, après les avoir interrogés, devant les juges-de-peace compétens. La constitution laisse, à cet égard, la plus grande latitude au corps législatif, & c'est ce qui détermine le directeur à inviter le conseil des cinq cents de prendre cet objet en prompt considération.

Signé, LÉTOURNEUR, président.

LAGARDE, secrétaire-général.

Au Rédacteur des Nouvelles Politiques.

Ce que nos armées, nos campagnes, nos administrations & les postes perdent de chevaux par la morve est incalculable; jamais il n'y a eu de moment où il fut plus urgent de chercher un remède efficace à ce fléau destructeur de la race des animaux les plus utiles à l'homme.

Le citoyen Rossignoux m'ayant fait part des succès qu'il avoit obtenus, *il y a vingt ans*, de l'usage du foie de souffre dans la curation de la morve, je me suis empressé d'indiquer ce procédé au gouvernement, qui a, mais en vain, invité à en faire l'essai. La propriété de tous n'est celle de personne, & les chevaux sont devenus la propriété de la république. D'ailleurs, le plus grand nombre des vétérinaires a juré de ne pas croire à la curation de la morve. Le doute est le commencement de la sagesse, tandis qu'une négation bien tranchante en impose; & on aime mieux paroître savant que sage.

Cependant les citoyens Gilbert, Huzard & Tessier, que j'ai consultés, faisant exception à cette règle, m'ont encouragé à suivre ce traitement, & le citoyen Gilbert, de l'institut national, mon collègue au conseil d'agriculture, l'un des hommes les plus versés dans l'art vétérinaire, s'est particulièrement empressé de secondier mon zèle. En conséquence, j'ai sollicité du gouvernement les moyens de suivre cette expérience dans mon domaine rural de Franconville-la-Garenne. De trois chevaux, dont la morve a été constatée dans les dépôts desquels on le

attendu incessamment à Cologne, qui sera le centre des deux corps d'armée qui sont sur le Haut & Bas-Rhin.

Plusieurs corps de troupes nouvellement arrivés dans cette ville en sont partis pour se rendre dans d'autres garnisons; ils ont été remplacés par quelques bataillons d'infanterie qui sont entrés avant-hier ici. Il paroît qu'au passage du général Jourdan à Bruxelles il y aura une conférence militaire entre lui & les généraux Moreau, Tilly & Sougis.

Le tribunal criminel du département de la Dyle a ouvert hier ses séances publiques.

Il est décidé que les prévenus de complicité dans l'affaire de l'insurrection de Genappe & autres endroits du pays wallon seront jugés par un conseil militaire. Toutes les pièces, tant à charge qu'à décharge, ont été remises au commandant de Bruxelles, afin de faire procéder à l'instruction de cette affaire.

FRANCE.

De Paris, le 25 pluviôse.

L'auteur du *Censeur des Journaux*, qui avoit été mis en arrestation, vient d'être rendu à la liberté.

La diligence allant de Bayeux à Cherbourg a été arrêtée le 10 dans la forêt de Ocrisy par deux cents brigands, qui ont volé & pillé tout ce qu'elle contenoit; ils n'ont rien laissé aux voyageurs que la vie. Sur le rapport de ces malheureuses victimes, la troupe de ligne qui étoit à Saint-Lô & la garde nationale se sont mis en marche, ont pénétré dans la forêt, & sont parvenues à découvrir le repaire de ces brigands; un combat s'est engagé, & après un vive fusillade, deux brigands ont été tués & sept faits prisonniers.

Nous avons accueilli avec empressement la nouvelle qui donnoit quelque espérance sur le sort de l'infortuné la Peyrouse, malheureusement cette espérance se trouve détruite par la note suivante qui nous est adressée de très-bonne part.

Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

Il en coûte à ma sensibilité de détruire les espérances qu'a pu faire naître dans le cœur des amis de l'humanité les nouvelles que vous avez insérées dans le n^o. 142, sur l'infortuné la Peyrouse.

Persuadé que votre intention est de transmettre à vos lecteurs des faits avec toute l'exactitude qui dépend de vous, je vous adresse une note qui servira à rectifier l'erreur que renferme cet article relativement à l'arrivée à l'île de Java en 1794, du vaisseau *l'Astrolabe*, un des bâtimens de l'expédition de la Peyrouse. Voici les faits:

Les deux frégates envoyées par l'assemblée constituante pour la recherche des bâtimens que commandoit la Peyrouse sont arrivées après deux années de campagne au mois d'octobre 1793, vieux style, à Sousabaya, une des possessions hollandaises de l'île de Java.

D'Entrecasteaux, qui commandoit cette dernière expédition, étant mort au mois de juillet 1793, Doribeaucourt s'est trouvé commandant; il s'est servi des circonstances de la guerre pour livrer nos deux frégates (*la Recherche* & *l'Espérance*) aux Hollandais, avec les objets qui en faisoient partie.

a tirés, un premier a guéri; & j'en cite pour garant le témoignage du citoyen Gilbert. Encouragé par ce premier succès, je l'ai invité à suivre ce traitement. Il a en conséquence visité les deux autres chevaux, qui rennesoient évidemment les caracteres de la morve, *écoulement, chaneres, glandes engorgées*. L'état de l'un des deux étoit tel que le maréchal ne cessoit d'insister pour qu'on l'abattit. Le citoyen Gilbert a fait séparer le cheval des autres chevaux morveux & je l'ai transporté dans une autre écurie avec un cheval sain. Les symptômes les plus graves ont presque entièrement cessé: le traitement du second cheval est moins avancé; mais tout annonce une guérison complète & prochaine. La cure de ces deux chevaux a été l'affaire de moins de trois mois. Je n'ai pas voulu attendre que la guérison fut parfaitement terminée, dans l'espérance de déterminer quelques propriétaires à répéter ces expériences.

Je réserve le traitement pour un autre numéro.
Cadet DE VAUX.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CAMUS.

Séance du 23 pluviôse.

Le trente-deuxième régiment de chasseurs fait hommage à la patrie d'un don patriotique de 40 mille livres. Le conseil ordonne la mention honorable dans son procès-verbal du jour.

Lakanal, au nom du citoyen Didot, fait hommage du troisième volume de sa superbe édition des œuvres de J. J. Rousseau.

Sur la proposition de Camus, au nom de la commission nommée *ad hoc*, le conseil arrête la suppression de la commission des poids & mesures.

Villecar demande que la commission des finances, qui s'occupe de présenter un état général & comparé de l'état des finances depuis la révolution, soumette d'abord au conseil le projet des réductions & économies qui peuvent arrêter le torrent qui dévore la France.

Camus annonce qu'un premier rapport à ce sujet pourra être fait dans quelques jours; il demande jusqu'à cette époque l'ajournement de toute résolution. — Adopté.

Le conseil se forme en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen GOURIL.

Séance du 23 pluviôse.

La commission qui avoit été chargée d'examiner hier le dessin du citoyen Beste fait son rapport. Elle a trouvé que cette production, qui présege les grandes destinées de la France sous la protection des loix républicaines, méritoit d'être favorablement accueillie par le conseil; elle propose, en conséquence, d'ordonner qu'il soit fait mention de l'hommage au procès-verbal & que le dessin sera placé dans le salon de la liberté. — Le conseil approuve ces propositions.

Le conseil reconnoit l'urgence d'une résolution qui ordonne que le citoyen Robert continuera de s'abstenir de siéger au tribunal de cassation jusqu'à ce qu'il ait été prononcé sur le droit qu'il a d'y siéger.

On demandoit qu'une commission fut chargée d'examiner la résolution.

Aimand, de la Meuse, a donné des renseignements sur Robert. Celui-ci, sous le regne de Robespierre, avoit demandé à partager les travaux *antropophagiques* de Robespierre. A cette époque, il fut placé au tribunal de cassation. Le gouvernement constitutionnel n'a point rendu Robert moins avide. Il s'est fait nommer commissaire du directoire exécutif près le tribunal de police correctionnelle de Bar-sur-Ornain, & il prétend joindre cette place à celle de juge du tribunal de cassation.

La résolution est approuvée.

Bourse du 23 pluviôse.

| | |
|--|-------------------------------------|
| Amsterdam $\frac{7}{12} \frac{15}{24}$ 59½ es. | Bâle 2½ & 3 esp. |
| Hambourg 46,000-45,300. | Louis 6100-150-125-100. |
| 45,000-175½ esp. | 125-50-75-125. |
| Madrid 2660. | Ecus 6100-50-60-25-6000- |
| Cadix idem. | 60-25. |
| Gènes 23,000-22,500- | Ling. d'arg. 11,200-175. |
| 88½ especes. | Inscriptions 170-165-178. |
| Livourne | |

Café, 400. — Sucre d'Hambourg, 410. — Sucre d'Orléans, 290. — Savon de Marseille, 230. — Chandelle, 140.

* * Voyage de C. P. Thunberg au Japon, par le cap de Bonne-Espérance, les isles de la Sonde, &c., traduits, rédigés & augmentés de notes considérables sur la religion, le gouvernement, le commerce, l'industrie & les langues de ces différentes contrées, par L. Langles, & revus, quant à la partie d'histoire naturelle, par J. B. Lamark. Prix franco, 4 vol. in-8°, 2100 liv.; 2 vol. in-4°. 3500 liv.

Les trois Manuels, ouvrage moral écrit dans le genre d'Epictete, édition ornée de quatre gravures, par J. Gras et Saint-Sauveur, 1 vol. petit in-12, prix 80 liv. fr. de port.

Mémoires pour servir à la justification du comte d'Allen & à l'histoire secrète de la Révolution Belgique, 1 vol. in-4°. prix 600 liv. & 800 liv. franc de port.

A Paris, chez Deroy, libraire, rue du Cimetière André-des-Arcs, n°. 15.

Tableau de la situation actuelle des Etats-Unis d'Amérique, d'après J. Morse & les meilleurs auteurs américains; par C. Pietet, de Geneve. 2 vol. in-8°. d'environ 400 pages chacun. A Paris, chez Dupont, père & fils, rue de la Loi, n°. 14. Prix, 5 liv. en numéraire.

Cet ouvrage est trop intéressant sous plusieurs rapports, pour que nous ne le fassions pas connoître plus particulièrement par une notice étendue.